

**Bade-Wurtemberg**  
MINISTÈRE D'ÉTAT  
LE SECRÉTAIRE D'ÉTAT FLORIAN HASSLER


Staatsministerium · Richard-Wagner-Straße 15 · 70184 Stuttgart

Monsieur Josef Frey  
Membre du Landtag du Bade-Wurtemberg  
Haus des Landtags  
Konrad-Adenauer-Str. 3  
70173 Stuttgart

Date 21.09.2023  
Nom Vanessa Greiff  
Poste +49 711 2153 476  
Courriel Vanessa.Greiff@stm.bwl.de  
Référence STM63-0147-130/5/10

pour information :

Madame Muhterem Aras  
Présidente du Landtag du Bade-Wurtemberg  
Haus des Landtags  
Konrad-Adenauer-Str. 3  
70173 Stuttgart

 Résolutions du Conseil Rhénan du 23 juin 2023

Monsieur le Député

Je vous remercie chaleureusement pour la transmission des résolutions du Conseil Rhénan du 23 juin 2023. Après avoir sollicité l'avis des ministères compétents, je prends position au nom du gouvernement du Land sur les résolutions du Conseil Rhénan comme suit :

**1. Développer la filière hydrogène dans le Rhin supérieur**

Le Ministère de l'Environnement, du Climat et de l'Énergie et le Ministère de l'Économie, du Travail et du Tourisme saluent globalement les points mentionnés dans la résolution du Conseil Rhénan intitulée « Développer la filière hydrogène dans la région du Rhin supérieur ».

**Importance de l'hydrogène pour le Bade-Wurtemberg et activités dans le Rhin supérieur**

Le Bade-Wurtemberg est particulièrement concerné par l'importance croissante de l'hydrogène : En tant que pays industriel de premier plan, avec un secteur automobile et de sous-traitance fort et un point fort dans le domaine de la construction de machines et d'installations, le Land doit impérativement mettre en place une économie hydrogène performante.

L'hydrogène n'est pas seulement une technologie clé pour la protection du climat. Il s'agit également d'une technologie d'avenir permettant de créer de la valeur ajoutée sur le territoire, d'assurer la compétitivité et de créer des emplois dans le Land. La région du Rhin supérieur peut jouer un rôle important dans la production, la distribution et l'utilisation de l'hydrogène. Tous les éléments de création de valeur H2 dans ces domaines, qui contribuent à la

transformation de l'économie et donc à la réalisation des objectifs climatiques, avec la participation d'acteurs du Bade-Wurtemberg, sont les bienvenus.

Afin de faire avancer le sujet important de l'hydrogène en matière de politique économique et industrielle, le Ministère de l'Environnement et le Ministère de l'Économie, qui sont par ailleurs membres du groupe d'action (GA) 2 de la stratégie de l'UE pour l'espace alpin (EUSALP), soutiennent depuis des années des projets de recherche et d'infrastructure dans le domaine de l'hydrogène dans la région du Rhin supérieur à hauteur de plusieurs millions.

Le Ministère de l'Environnement, du Climat et de l'Énergie ainsi que le Ministère de l'Économie, du Travail et du Tourisme sont membres du groupe d'action (GA) 2 de la stratégie de l'UE pour l'espace alpin (EUSALP) et y collaborent au sujet de l'hydrogène. L'objectif du groupe focus est, entre autres, de développer des idées de projets et d'échanger avec d'autres initiatives sur l'hydrogène.

## **2. Aborder la gestion durable des déchets du BTP de manière transfrontalière**

Les flux de déchets du secteur de la construction, qui représentent environ 40 millions de tonnes par an dans le Bade-Wurtemberg, doivent faire l'objet d'une attention particulière en raison de leur part élevée (environ 80 %) dans la production totale de déchets. En 2020, le volume de déchets de construction et de démolition de routes s'élevait à environ 12,3 millions de tonnes dans le Land. Sur ce total, 11,7 millions de tonnes ont été valorisées sous forme de matériaux et 0,2 million de tonnes sous forme d'énergie. Autre déchet spécifique à la filière, la quantité de déblais de sol, également imputable au BTP, est bien plus importante et s'élève à 28,6 millions de tonnes.

Le contrat de coalition 2021 « Maintenant pour demain - le contrat de renouvellement pour le Bade-Wurtemberg » fixe entre autres l'objectif d'amorcer un tournant global dans la construction, car lui seul permettra de réussir la transition climatique. La prévention des déchets est un aspect essentiel de cette démarche. Le respect du principe « préserver, développer et rénover avant de construire », inscrit dans l'accord de coalition, doit permettre d'atteindre une réduction très significative de la consommation de matériaux et une diminution des déchets dans le domaine de la construction par rapport au statu quo. Le dialogue stratégique « Logement abordable et construction innovante » (Sdb) mis en place par le gouvernement du Land poursuit, entre autres, l'objectif de parvenir à une construction écologique respectueuse du climat et efficace en termes de ressources.

Le gouvernement du Land accorde également une grande importance à la réutilisation des éléments et des matériaux de construction pour atteindre les objectifs de protection du climat et pour préserver les ressources. La réutilisation à grande échelle des matériaux de construction contribuera à préserver l'« énergie grise » déjà produite. En même temps, la réutilisation de matériaux et de pièces de construction permet de réduire les besoins en matières premières primaires et de diminuer la production de déchets. Dans le cadre du SDB, les projets « centres régionaux de matières premières secondaires » et « réutilisation d'éléments de construction en béton armé » sont ainsi encouragés.

Dans un premier temps, la mise en place de « centres régionaux de matières premières secondaires » doit permettre d'augmenter la disponibilité de matières premières et de matériaux de construction minéraux secondaires pour le secteur du bâtiment en fonction des besoins, tout en réduisant les frais de transport et de logistique. L'objectif à long terme est d'augmenter la part des modes de valorisation de « haute qualité » dans le taux de valorisation global des déchets de construction et de démolition (hors déblais). En 2021, le taux global de valorisation des matériaux était de 95 %.

Toutefois, si l'on examine de plus près les filières de recyclage, il apparaît que le recyclage effectif n'est que partiellement pratiqué. Sur les quelque 12 millions de tonnes de déchets de construction et de déblais routiers produits chaque année, seule une partie insuffisante est transformée en granulats de béton de haute qualité et en autres matériaux de construction, et donc utilisée aux mêmes fins que celles auxquelles le matériau était destiné à l'origine. La valorisation en tant que granulats de béton pour fabriquer du béton économe en ressources (« béton R ») a certes pu être triplée en 2020 par rapport à 2018, avec 432 000 tonnes, mais elle ne représente toujours qu'une faible part de la valorisation totale des déchets de construction et des déblais routiers (environ 4 %).

La loi régionale sur l'économie circulaire (LkreiWiG), en vigueur depuis le 31 décembre 2020, mentionne explicitement dans son article 3 des mesures de prévention et de valorisation des déchets de construction et de démolition. La prévention est le niveau le plus élevé de la hiérarchisation des déchets. Elle est par exemple assurée lorsqu'une utilisation directe est prévue avant même que les déblais ne soient produits, dans la mesure notamment où leur caractère non polluant, au sens d'un matériau de sol non contaminé par des substances nocives, est connu.

Afin de promouvoir la réutilisation d'éléments de construction, le Ministère de l'Aménagement du territoire et du Logement a déjà initié, en plus du projet SDB « Réutilisation d'éléments de construction en béton armé », un autre projet de recherche sur la réutilisation de certains éléments de construction en bois et en acier. L'objectif est d'élaborer les bases techniques nécessaires à l'utilisation de produits de construction réutilisés dans le domaine d'application du code de la construction du Land et de les publier sous forme de guide pratique.

Du point de vue de la protection du climat et de la prévention des déchets, les éléments de construction en bois sont particulièrement avantageux dans l'utilisation en cascade s'ils sont souvent réutilisés avant d'être exploités thermiquement sous forme de bois usagé. Pour cela, il faut que les éléments de construction en bois à réutiliser soient exempts de substances nocives et respectent les exigences légales de la réglementation sur le bois usagé. Dans le cadre du projet « Stuttgart 210 », soutenu par le Ministère de l'Alimentation, de la Ruralité et de la Protection des consommateurs dans le cadre de l'Offensive bois, l'Université de Constance, en coopération avec l'IBA 27 et la Région de Stuttgart, expérimente l'homologation technique des éléments de coffrage des coupoles de soutien de Stuttgart 21. Les éléments de coffrage en bois massif et de haute qualité statique seront réutilisés dans le cadre de projets pilotes en tant que nouveaux éléments de construction homologués pour de nouveaux projets de construction en bois dans la Région de Stuttgart et de Mannheim. Le projet pilote doit montrer de

manière exemplaire la voie d'une réutilisation du bois dans la construction et peut également être intégré dans le SDB.

Les positions des paragraphes 3 à 5 de la résolution de la Séance plénière du Conseil Rhéan intitulée « Aborder la gestion durable des déchets du BTP de manière transfrontalière » se réfèrent à des planifications générales de la région du Rhin Supérieur qui doivent être davantage orientées vers le transfrontalier. Il convient de renforcer les synergies transfrontalières. Comme ces planifications dans le domaine de l'économie circulaire sont exclusivement élaborées au niveau communal ou par le secteur privé (et non par les « autorités de planification », comme indiqué au paragraphe 2.5), le Land n'est pas concerné au niveau ministériel (mot-clé : souveraineté communale en matière de planification dans le domaine de l'économie circulaire).

### **3. Gestion économe de la ressource foncière dans le Rhin supérieur**

Le Ministère de l'Aménagement du territoire et du Logement, en accord avec le Ministère de l'Environnement, du Climat et de l'Energie et le Ministère de l'Alimentation, de la Ruralité et de la Protection des Consommateurs, prend position comme suit sur la résolution susmentionnée du Conseil Rhéan :

Les Ministères concernés prennent acte de la résolution « Gestion économe de la ressource foncière dans le Rhin supérieur » et soutiennent l'objectif de garantir, par une utilisation économe du sol dans la politique d'aménagement du territoire, la préservation des espaces naturels, agricoles et forestiers, la protection de la biodiversité et des potentiels de production agricole ainsi que la préservation des ressources en eau. Dans le cadre de son observation du territoire en cours de création, le MLW rendra compte régulièrement à l'avenir de l'utilisation des surfaces et indiquera notamment dans quelle mesure des surfaces supplémentaires sont utilisées à des fins d'urbanisation. En vue d'harmoniser l'observation du territoire, le MLW cofinance le système d'information géographique transfrontalier GeoRhena pour le Rhin supérieur.

Les Ministères concernés saluent le fait que le Conseil Rhéan soutienne des mesures concrètes afin de pouvoir atteindre l'objectif d'une utilisation économe de la ressource foncière. Le développement prioritaire des zones intérieures est un instrument essentiel pour lutter contre l'occupation progressive de l'espace libre et de ses sols dont la promotion est assurée activement par le MLW. L'échange intensif avec la population et l'échange d'expériences sur les projets de développement intérieur jouent également un rôle important à cet égard. La législation prévoit déjà de limiter l'utilisation de l'espace libre en orientant clairement le développement urbain vers les besoins concrets.

Les Ministères concernés sont conscients du conflit croissant entre les intérêts de l'agriculture et le développement des énergies renouvelables, en particulier le photovoltaïque au sol (PV). Afin de limiter ce conflit, le Land de Bade-Wurtemberg s'efforce de promouvoir le développement des installations d'énergie solaire sur et autour des bâtiments ainsi qu'une (double) utilisation intensive de surfaces préalablement affectées. Ainsi, la loi sur la protection du climat

du Bade-Wurtemberg prévoit des obligations étendues pour l'installation de panneaux photovoltaïques sur les nouveaux bâtiments, les parkings et le long des voies de circulation. Le Bade-Wurtemberg s'engage également en faveur du photovoltaïque flottant et a plaidé auprès de l'État fédéral pour une extension des surfaces concernées. Selon l'étude « Objectifs sectoriels 2030 et neutralité climatique du Bade-Wurtemberg 2040 », le parc photovoltaïque se compose d'environ deux tiers d'installations sur des bâtiments et d'un tiers d'installations au sol. Pour atteindre les objectifs de développement des énergies renouvelables, il convient par conséquent de développer parallèlement les bâtiments et les surfaces libres. Pour ce faire, il peut également être nécessaire d'inclure des surfaces agricoles. Pour réduire la concurrence entre les surfaces, le Land renforce la recherche et la mise en pratique de systèmes multifonctionnels tels que l'agrivoltaïque, afin de permettre à la fois l'utilisation énergétique et agricole des surfaces. En cas d'utilisation concurrente, qui survient en raison du besoin important de développement du secteur photovoltaïque, l'administration agricole met à disposition les données du bilan des terres, sur la base desquelles la valeur agricole des surfaces peut être évaluée. Les surfaces de moindre valeur pour l'agriculture peuvent ainsi être prises en considération pour l'utilisation photovoltaïque.

#### **4. Soutien du manifeste de villes du Rhin supérieur pour le renforcement du transport ferroviaire transfrontalier**

Le Ministère des Transports prend position comme suit sur la résolution susmentionnée :

Le renforcement du transport ferroviaire transfrontalier est une priorité pour le gouvernement du Land. Il est fait référence à la prise de position sur la résolution du Conseil Rhénan du 5 décembre 2022, dans laquelle le gouvernement du Land a déjà confirmé ce point.

Au paragraphe 5, le Conseil Rhénan attire à juste titre l'attention sur le projet d'appel d'offres transfrontalier pour le transport ferroviaire régional dans la région du Rhin Supérieur. Il s'agit d'un projet phare de la coopération transfrontalière. Actuellement, le futur exploitant des services de transport ferroviaire de proximité entre la France et l'Allemagne est désigné pour la première fois dans le cadre d'une procédure de marché public à l'échelle européenne. L'appel d'offres est basé sur des véhicules trimodaux modernes. Ceux-ci peuvent circuler à l'électricité dans le système de tension allemand et français et au diesel sur les tronçons où il n'y a pas de caténaire. Ces véhicules innovants permettront à l'avenir de circuler presque partout à une fréquence horaire. Il s'agit d'un grand pas en avant pour le transport ferroviaire régional de passagers en Europe ainsi que pour les voyageurs. La mise en service du réseau est prévue pour le changement d'horaire international en décembre 2026.

L'engagement des communes en faveur du développement et de l'amélioration du transport ferroviaire dans la région du Rhin supérieur et au-delà est salué. Le gouvernement du Land a pris connaissance du « manifeste » des communes de la région du Rhin supérieur. Il partage l'avis selon lequel le réseau ferroviaire du Rhin supérieur place la région frontalière dans une situation avantageuse pour la décarbonisation du secteur des transports. Il existe dans la région du Rhin supérieur d'autres potentiels permettant d'augmenter la part du transport ferroviaire dans la répartition modale (répartition du volume de transport entre différents moyens

de transport) et ainsi de mieux relier la région tout en réduisant les émissions nocives pour le climat. Une attention particulière doit être accordée au transport transfrontalier, où le transport individuel motorisé (TIM) est jusqu'à présent nettement prédominant dans la répartition modale.

En ce qui concerne la proposition du manifeste des communes d'augmenter la fréquence des transports régionaux sur les lignes existantes, nous renvoyons au projet d'appel d'offres susmentionné pour les transports régionaux transfrontaliers, qui prévoit entre autres des augmentations de fréquence sur les lignes Offenburg - Strasbourg et Müllheim - Mulhouse.

Par rapport aux exigences formulées dans le manifeste pour le trafic international de longue distance, il est renvoyé à la compétence du niveau fédéral.

## **5. Pour un approvisionnement énergétique durable**

Les objectifs du Land de Bade-Wurtemberg en matière de neutralité climatique d'ici 2040 et les mesures et processus qui y sont liés pour accélérer le développement des énergies renouvelables, l'augmentation de l'efficacité énergétique et la mise en place d'une économie hydrogène contribuent également à réduire la dépendance du Rhin supérieur aux énergies fossiles.

Le Ministère de l'Environnement, du Climat et de l'Energie (UM) salue et partage l'appréciation du Conseil Rhénan sur l'effet de levier des économies d'énergie et de l'efficacité énergétique pour réduire la consommation d'énergie dans tous les secteurs. Depuis plusieurs années déjà, l'UM soutient différentes offres de conseil et d'information auprès des agences du Land KEA et UTBW, qui doivent permettre de faire avancer ces deux leviers (KEA : centres de compétence pour la protection du climat au niveau communal, gestion de l'énergie, contractualisation, transition thermique et avenir des bâtiments anciens ; UTBW : centre de compétence pour la chaleur résiduelle, projets de réseaux d'efficacité énergétique et de protection du climat et KEFF/KEFF+). En outre, le programme de soutien du Land « Klimaschutz-Plus » propose différentes offres de conseil, par exemple pour l'introduction de systèmes de gestion de l'énergie, la participation à des réseaux d'efficacité énergétique et de protection du climat, le conseil initial et le lancement de projets portant sur des mesures d'utilisation de la chaleur résiduelle ou le développement de projets de contractualisation pour la mise en œuvre de mesures. Les réalisations concrètes de mesures sont finalement soutenues par l'État fédéral via le programme de promotion de l'efficacité énergétique et des ressources au sein de l'économie. Ce programme encourage par exemple aussi les mesures de récupération de la chaleur de processus. Par ailleurs, l'UM poursuit depuis des années l'objectif d'augmenter l'efficacité énergétique dans les bâtiments existants et s'engage notamment en faveur d'options de chauffage climatiquement neutres, de la mise en place de réseaux de chaleur, de l'établissement d'une norme basse température pour les bâtiments ou encore de prescriptions plus ambitieuses pour le revêtement des bâtiments.

Du point de vue du Ministère de l'Alimentation, de la Ruralité et de la Protection des Consommateurs, les mesures de réduction de la consommation d'énergie et d'amélioration de l'efficacité énergétique peuvent nécessiter des investissements considérables afin d'atteindre les

réductions de coûts souhaitées. Les mesures ciblées doivent être socialement acceptables, notamment pour les ménages à faibles revenus. Pour que les mesures restent abordables et planifiables, les programmes d'aide correspondants devraient être élargis et échelonnés en fonction des revenus.

Il est supposé que le paragraphe 3 de la résolution se réfère à la production directe de chaleur par l'électricité, les éléments de chauffage dits électriques ou les chauffages à accumulation de nuit, tels qu'ils sont souvent utilisés en France, et non aux pompes à chaleur. La résolution est saluée sur ce point.

Les affirmations concernant les effets de la libéralisation du marché de l'électricité sur les risques encourus par le réseau électrique ne sont pas compréhensibles en l'état. En revanche, il est clair que la transformation du système électrique vers la neutralité climatique implique des défis dans l'exploitation du réseau. Les gestionnaires de réseau et les autorités compétentes travaillent sur les conditions-cadres et les instruments permettant de garantir, aussi à l'avenir, la sécurité d'approvisionnement à un niveau très élevé dans un système électrique basé sur les énergies renouvelables.

Il n'existe pas de ressources au niveau de l'UM pour une analyse technico-économique détaillée des solutions présentées dans l'étude de faisabilité (entre autres la technologie de l'hydrogène), telle que demandée. La faisabilité des solutions dépend par ailleurs fortement des développements ultérieurs du côté français et des surfaces effectivement disponibles dans la région de Fessenheim.

L'affirmation « Le Conseil Rhénan [...] souligne l'importance de diversifier les sources d'énergie locales et décarbonées afin de pouvoir répondre à la demande en approvisionnement, quelles que soient les circonstances économiques, géopolitiques et météorologiques » (première phrase du paragraphe 6) est rejetée par l'UM avec les justifications suivantes : Le terme de diversification n'est pas approprié dans ce contexte, car il s'agit de développer et d'utiliser les énergies renouvelables (pas seulement au niveau local, mais aussi régional). La demande d'approvisionnement sera également couverte à long terme par des importations d'énergie, tant en électricité qu'en hydrogène (p. ex. stratégie nationale pour l'hydrogène : 50-70% d'importations en 2030). Les circonstances économiques (en particulier les coûts et les prix), géopolitiques (pays exportateurs d'hydrogène) et météorologiques (vent, soleil) devront être prises en compte à l'avenir. La formulation de l'affirmation citée ci-dessus suggère plutôt l'utilisation de l'énergie nucléaire pour la production d'hydrogène ; ce n'est pas la position du Bade-Wurtemberg et de l'Allemagne.

L'UM est en principe d'accord avec la deuxième affirmation du paragraphe 6 (« Le Conseil Rhénan [...] soutient en ce sens le développement dans le Rhin supérieur d'écosystèmes autour de l'hydrogène, vecteur d'énergie innovant et pilier de la transition énergétique actuelle ») ; elle coïncide avec la feuille de route pour l'hydrogène du Bade-Wurtemberg et le rapport d'avancement. Il convient de noter que l'on parle de la mise en place d'une économie hydrogène et non d'un système économique entier. De plus, l'hydrogène est (seulement) un pilier de la transition énergétique (avec les énergies renouvelables et l'efficacité) et n'est pas

seulement un vecteur d'énergie, mais aussi un moyen de stockage et pertinent pour le couplage sectoriel.

Le gouvernement du Land s'efforce de promouvoir le développement d'installations d'énergie solaire, notamment sur et autour des bâtiments, afin de réduire les éventuelles concurrence. Selon l'étude « Objectifs sectoriels 2030 et neutralité climatique du Bade-Wurtemberg 2040 », le parc photovoltaïque se compose d'environ deux tiers d'installations sur des bâtiments et d'un tiers d'installations au sol. Ainsi, il convient de développer parallèlement les bâtiments et les surfaces libres. Dans ce contexte, le Land s'engage pour la recherche et la mise en pratique de systèmes multifonctionnels tels que l'agrivoltaïque, qui peuvent contribuer à réduire la concurrence entre les surfaces en combinant l'utilisation énergétique et agricole (p. ex. région modèle agrivoltaïque).

Outre l'agrivoltaïque, le photovoltaïque flottant est également considéré comme une possibilité d'augmenter les synergies et d'atténuer la concurrence grâce à des « doubles utilisations ». C'est dans ce contexte que le Bade-Wurtemberg s'engage en faveur du photovoltaïque flottant et a plaidé auprès de l'État fédéral pour une extension des surfaces concernées.

Les détails concernant les conditions générales dans lesquelles une certification AFNOR (Association Française de Normalisation) est effectuée ne sont pas connus. La formulation (« s'appuyant sur le système des labels volontaires, tels que le label AFNOR, dans le développement de nouveaux projets photovoltaïques ») ne permet pas de savoir quel est concrètement l'objectif poursuivi et si cela doit se faire de manière obligatoire ou volontaire, ni pourquoi le label AFNOR est cité expressément.

La mise en place d'une infrastructure de stockage d'énergie est nécessaire pour permettre une utilisation aussi efficace que possible des énergies renouvelables. Toutefois, le stockage sous forme d'hydrogène n'est pas directement abordé, mais uniquement le stockage sous forme de méthane (méthanisation). Il est possible que le terme « hydrogénation » fasse référence au stockage d'énergie sous forme d'hydrogène, l'hydrogénation étant l'addition d'hydrogène à d'autres éléments ou composés chimiques.

Les différents types de stockage d'énergie sont utilisés pour différentes applications. Il convient de se concentrer sur la combinaison du stockage par batterie, des centrales de pompage-turbinage et du Power-to-Gas. L'utilisation d'accumulateurs à air comprimé et de volants d'inertie ne sera vraisemblablement utile que dans des cas isolés. Le Power-to-Gas (hydrogène ou méthane vert, par exemple) permet le stockage à long terme de l'électricité renouvelable en la transformant en gaz vert qui peut être réinjecté dans le réseau en cas de besoin. Les centrales hydroélectriques de pompage turbinage sont une technologie de stockage bien établie et éprouvée, qui contribue à la stabilisation du réseau électrique en fournissant parfois une capacité de démarrage au noir pour l'ensemble du système. Les batteries de stockage sont des dispositifs de stockage à court et moyen terme pouvant être utilisés de manière flexible et offrant différents services (écrêtage des pointes, décalage de la charge, etc.) en fonction des besoins.



## **6. Réduire le risque de pollution des eaux souterraines du fossé rhénan en appliquant le principe de précaution**

Le Ministère de l'Environnement, du Climat et de l'Energie du Bade-Wurtemberg et le Regierungspräsidium Freiburg (RPF) suivent les développements autour de Stocamine depuis de nombreuses années de manière attentive. Des contacts réguliers ont été établis avec les autorités françaises. Dernièrement, le RPF, en accord avec l'UM, a émis un avis détaillé dans le cadre de l'enquête publique relative à la demande d'autorisation illimitée pour le stockage souterrain de déchets dangereux. Dans cet avis, la partie française a été appelée à prendre toutes les mesures pour la protection globale de l'homme et de l'environnement afin de récupérer le plus possible et le plus rapidement possible les déchets dangereux, de sécuriser efficacement le site de stockage et de surveiller en permanence les eaux souterraines. L'examen du concept sur la base des documents disponibles a montré que la procédure prévue correspond à l'état scientifique et technique du moment et qu'en l'état actuel des connaissances, il n'y a pas lieu de supposer que l'eau potable du Bade-Wurtemberg est menacée. Cette évaluation se fonde de manière succincte sur les aspects suivants : le site de la décharge se trouve dans le fossé du Rhin supérieur, à environ 20 kilomètres à l'ouest de la frontière franco-allemande. L'écoulement régional des eaux souterraines proches de la surface de la zone se fait dans la plaine rhénane alsacienne et, de là, essentiellement vers le nord sur une longue distance sur la rive gauche du Rhin. L'ampleur de la possibilité de contamination de la nappe phréatique alsacienne proche de la surface dépend des mesures de sécurité à prendre par la partie française. Dans l'étude d'impact sur l'environnement du dossier de demande présenté, il est supposé que les mesures de sécurité demandées entraîneront à long terme une faible fuite de saumure contaminée de la zone de décharge vers la zone minière plus large et ensuite vers la nappe phréatique alsacienne proche de la surface.

En l'état actuel des connaissances, la dilution prévue de la saumure contaminée, la situation éloignée du Rhin du site de la décharge et les conditions d'écoulement des eaux souterraines en Alsace ne laissent pas supposer un risque pour l'eau potable dans le Bade-Wurtemberg.

Veillez agréer, Monsieur le député, l'expression de ma considération la meilleure,

(signé)

Florian Hassler